

Résolution adoptée à l'unanimité par le conseil communal de la Commune de Mamer en date du 19/09/2022 au sujet des efforts supplémentaires d'économies d'énergie afin de réduire le risque d'approvisionnement en gaz en Europe au courant de l'hiver prochain

Le conseil communal,

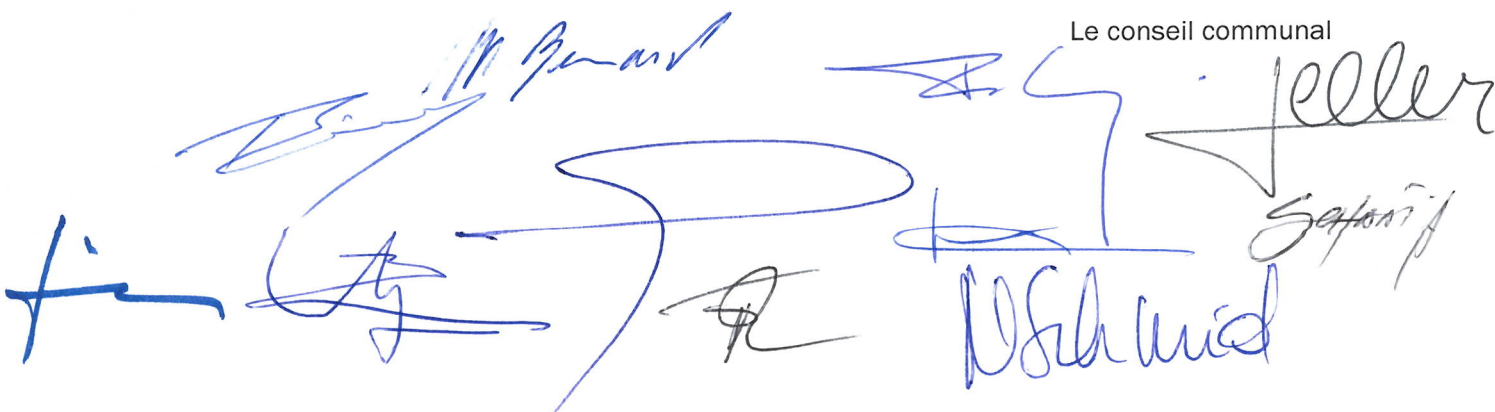
Vu la circulaire gouvernementale numéro 4168 du 05/08/2022, intitulée « Vigilance sur la consommation d'énergie – économies d'énergie », adressée aux administrations communales, aux syndicats de communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes ;
Vu l'appel lancé dans ce sens à toutes les communes de renforcer davantage les efforts d'économies d'énergie (gaz naturel, fioul de chauffage, carburants, électricité) afin de réduire le risque d'approvisionnement en gaz en Europe au courant de l'hiver prochain ;
Vu les engagements pris par la commune de Mamer dans le cadre du Pacte Climat ;
Vu sa délibération du 19/04/2022 relative à l'adoption d'un règlement relatif à l'octroi d'une allocation de vie chère et d'une prime énergie ;
Vu l'ordre du jour de la présente séance du conseil communal ;

décide

- a) de limiter la température de chauffage dans les bâtiments communaux à 20°C durant les jours ouvrables, étant entendu que cette température fera, dans la mesure du possible, les autres jours l'objet d'un abaissement supplémentaire ;
- b) de limiter l'éclairage des bâtiments publics au strict minimum en tenant compte des consignes de sécurité ;
- c) d'éteindre, à partir du 01/10/2022, l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures dans le respect des consignes de sécurité ;
- d) de renoncer à une patinoire à glace, ainsi qu'à tout enneigement artificiel durant la manifestation « Winter Moments » ;
- e) de limiter le temps d'éclairage et l'envergure de l'illumination de « Noël » à partir de la date d'ouverture du marché de Noël jusqu'au 25/12/2022 et de recourir dans la mesure du possible à une illumination utilisant la technologie LED ;
- f) d'étudier dans le respect de la sélectivité sociale l'attribution d'une allocation complémentaire aux soutiens financiers accordés sur le plan national ;
- g) d'organiser des campagnes de sensibilisation à l'économie d'énergie adressées tant au grand public qu'aux associations locales.

Mamer, le 19 septembre 2022

Le conseil communal



Handwritten signatures of council members in blue ink, including names like 'Jeller', 'Safonij', and 'W. Schmidt'.